

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX Arrêté de police N° 46/2018 du 21 juin 2018

MAIRIE DE GUESNAIN C

Le Maire de la commune de GUESNAIN, Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Victor Hugo dans le cadre d'un branchement d'assainissement pour le compte de la CAD.

(NORD)

ARRETE

Article 1

Des travaux de branchement d'assainissement seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du jeudi 05 juillet 2018 dans la rue Victor Hugo au droit des parcelles cadastrées AE 114 et AE 115.

Article 2

Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée sur une partie de la rue Victor Hugo suivant les aléas du chantier.

Article 3

Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.

Article 4

La société Lefranc exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation.

Article 5

La société Lefranc dont le siège est au 513 de la rue du Nord 592345 Fressain.

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN Le 21 juin 2018 Le Maire, Maryline Lucas